

URGENT

Parents,

Vous êtes priés de vous rapprocher du service de Gestion pour régulariser les frais de demi-pension au titre de l'année 2020/2021 pour le 2^e trimestre et/ou le 1^{er} trimestre dans les plus brefs délais.

NB: Cette note est destinée uniquement aux parents n'ayant pas régularisés les frais de demi-pension dans les délais impartis.

Merci de votre compréhension.

Le service de Gestion

0596 76 43 98

intendance.9720035f@ac-martinique.fr

